

MEMORANDUM
DE LA FEBHEL



**Pour un développement socio-économique
durable et bas-carbone 2024 - 2029**

La **Fédération interprofessionnelle Belge du Bois Energie – FEBHEL** est une entité de réflexion, d'action et de défense de l'ensemble de la filière bois-énergie en Belgique. Elle a pour objectif de structurer et stimuler le développement économique de la filière bois-énergie à l'échelle locale.

INTRODUCTION

Depuis la reprise économique après la crise sanitaire du coronavirus et l'invasion violente de l'Ukraine par la Fédération de Russie, nous sommes aujourd'hui face à une crise économique **mondiale**. En effet, ces éléments ont engendré une inflation des prix de l'énergie qui vient rappeler la dépendance des Européens face aux énergies fossiles. Sans oublier, une course contre la montre face aux changements climatiques.

Dans ce contexte, le secteur bois-énergie tient à rappeler que la filière dispose d'**atouts** majeurs pour répondre à ce dilemme du coût et de la dépendance énergétique, tout en renforçant la transition énergétique renouvelable du pays.

Il est urgent de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions sur notre société.



FEBHEL



S'orienter vers un plan de développement bas-carbone

Cela implique la mise en œuvre au niveau régional de plans de soutien, visant à préserver un tissu d'acteurs économiques capables de maintenir les services essentiels à notre société sur le long terme, dans une vision de transition énergétique, mais également une politique de relance orientée vers la construction d'un système plus résilient, plus soutenable et plus durable.

Rappelons également que l'approvisionnement énergétique belge est basé à plus de 90 % sur des ressources que nous ne possédons pas localement (gaz naturel, pétrole, uranium). La filière bois-énergie (pour le chauffage et la cogénération) est pour sa part principalement alimentée sur la ressource locale et ne dépend donc pas du bon vouloir d'un pays exportateur pour son approvisionnement, ce qui permet une réelle maîtrise des flux et des prix. **Le bois-énergie favorise ainsi la diminution de la dépendance énergétique de la Belgique face aux pays producteurs d'énergies fossiles.**

Dans ce contexte, il est crucial de conserver les objectifs de développement d'une société bas carbone, et de ne pas succomber à la tentation de soutenir le système basé sur une croissance infinie et une mondialisation à outrance rendue possible par l'exploitation de combustibles fossiles à un rythme toujours plus effréné (et à grands renforts d'aides publiques de toutes sortes). Comme bon nombre d'associations et d'experts, **la FEBHEL souhaite que l'ensemble des futures mesures de relance et de soutien soient conditionnées par la compatibilité avec les propositions du Green Deal et les objectifs de l'Accord de Paris** sur le changement climatique. Ceci afin que l'endettement colossal qui sera généré par toutes ces mesures puisse financer la construction d'une société durable sur le long terme, et non pas prolonger pour quelques années un modèle que nous savons sans issue. Vous avez le pouvoir de provoquer un accélérateur de la transition, en appliquant dès maintenant ce « Green Deal » wallon pour atteindre cette neutralité carbone d'ici 2050.

Il est donc capital que cette politique économique s'oriente vers la **construction d'un système plus résilient, plus soutenable et plus durable.**





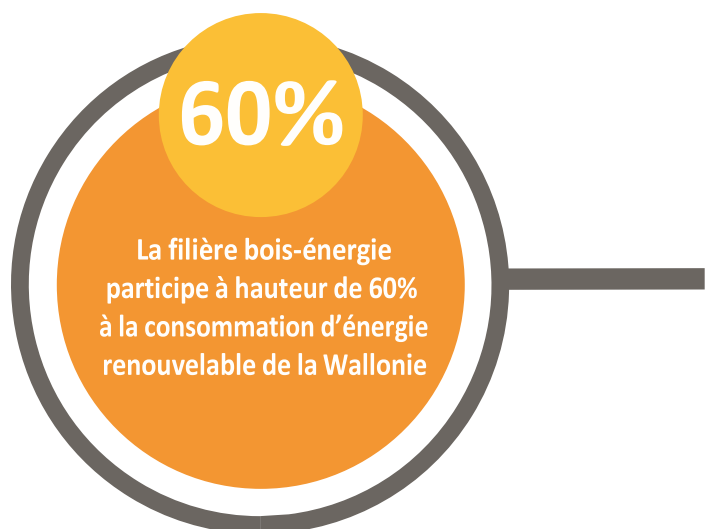
La filière bois-énergie, composante essentielle d'une bio-économie locale, circulaire et durable

Plus particulièrement, la FEBHEL tient à rappeler à quel point notre filière bois-énergie locale représente un atout pour rendre notre système énergétique compatible avec des objectifs de réduction des émissions de CO₂, tout en le rendant plus local, plus renouvelable, plus social, bref plus durable et également plus résilient. **La filière bois-énergie, qui participe à hauteur de 60% à la consommation d'énergie renouvelable de la Wallonie** (proportion également observée au niveau Européen et Mondial), est basée sur un modèle de valorisation énergétique des **sous-produits de la filière bois** « matériau » : cette filière génère environ 75% de sous-produits tout au long de sa chaîne de valeur (rémanents d'exploitation, sciures, chutes de découpe, ...). Le bois-énergie permet ainsi de valoriser d'une manière optimale une ressource locale et renouvelable : notre précieuse forêt.

Cette valorisation énergétique des sous-produits, en plus d'avoir **un effet substantiel d'évitement d'émissions de CO₂ fossile**, permet aux transformateurs du bois de dégager un complément de revenu qui participe au maintien de l'emploi local à travers la filière, mais qui en fin de compte, participe également à la continuité de l'investissement des propriétaires forestiers dans une **ylviculture dynamique garante d'un maintien de la capacité de renouvellement de nos forêts** (et donc de la neutralité CO₂ du bois-énergie) et de l'approvisionnement en produits bois de qualité. Des produits bois locaux de qualité qui, une fois transformés,

permettent la construction **d'infrastructures moins intensives en énergies et produits fossiles** non renouvelables **tout en stockant du carbone**. Carbone qui, lorsque le bois en fin de vie (bois de démolition, bois des parcs à conteneurs) est valorisé dans nos centrales de cogénération à haut rendement, est finalement restitué à l'atmosphère d'où il avait été puisé quelques décennies plus tôt par la croissance de l'arbre, venant ainsi boucler **un cycle vertueux sur le plan socio-économique et environnemental**.

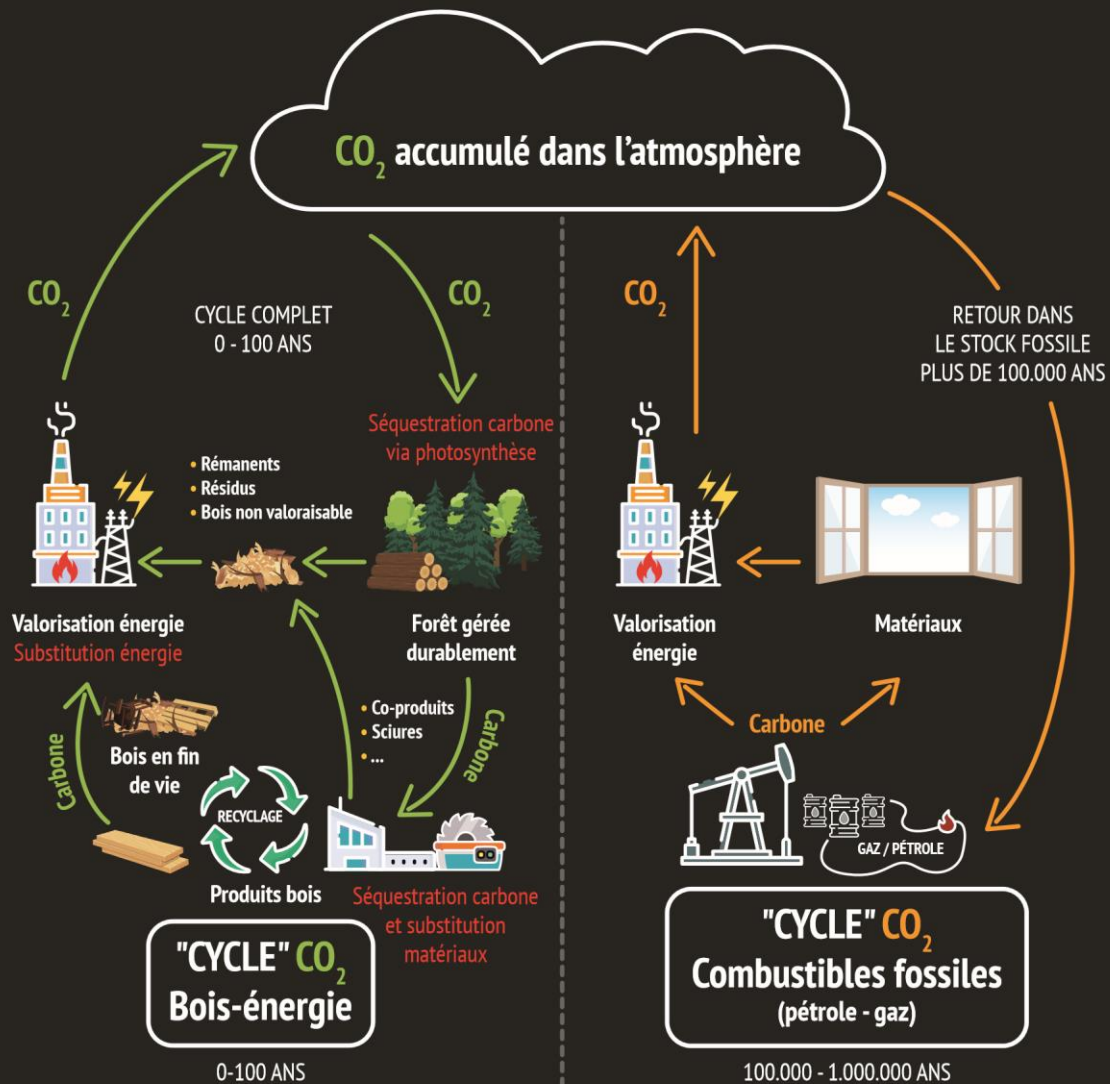
Parmi les différentes alternatives de production d'énergies renouvelables, le bois-énergie possède également l'avantage d'être **facilement stockable** (même à long terme), de ne pas être soumis aux aléas météorologiques pour produire (**non-intermittent**), et d'être principalement **Européen sur l'ensemble de sa chaîne de valeur**, tant pour la production du combustible que pour les technologies permettant sa conversion en énergie, notre *made in Europe*. Ce sont des atouts stratégiques vers un développement d'une société bas carbone.



Le bois : une source d'énergie renouvelable et bénéfique pour le climat

La forêt wallonne dans son ensemble est gérée dans le but de produire du bois d'œuvre de qualité (bois pour la construction et les meubles) tout en maintenant sa capacité de croissance et de renouvellement, et donc sa capacité à capter et stocker du CO₂ hors de l'atmosphère. La production et la transformation du bois d'œuvre génère une grande quantité de co-produits (branches, sciures, chutes de découpe) valorisables en énergie. La combustion de ces co-produits pour la production

d'énergie va émettre du CO₂ (celui capté par l'arbre lors de sa croissance), mais ce CO₂ est capté à nouveau par les forêts maintenues en croissance : le bilan CO₂ du bois-énergie est donc neutre du point de vue de l'atmosphère. En outre, cela permet d'éviter l'utilisation de combustibles fossiles émetteurs de CO₂ et non renouvelables (les stocks fossiles ne se renouvellent pas à une échelle de temps compatible avec leur exploitation) : c'est ce qu'on appelle l'effet de substitution.



Febhel - 47 Chaussée de Namur - 5030 Gembloux - Belgique





Des mesures spécifiques pour maintenir le développement de la filière

Afin de ne pas mettre à mal ce modèle durable, nous plaidons pour une politique économique régionale qui intègre les mesures suivantes :

01 Au niveau forestier

- Grâce au **plan forestier régional**, construire une politique de régénération et de boisement visant à **maintenir (voire augmenter) la capacité de production de bois de qualité tout en adaptant notre forêt aux impacts du changement climatique**.
- Soutenir les actions visant à développer une **gestion forestière multifonctionnelle durable (certification) tout en conservant un objectif de production de bois de qualité**. Considérer la forêt comme une zone où la fonction économique est négligée, c'est priver la société d'une ressource renouvelable, neutre en CO₂ et génératrice d'emplois.
- Développer massivement **l'usage du bois dans la construction**.

02 Au niveau de la filière bois « matériau »

- Stimuler et favoriser l'emploi de **bois local (matériau et énergie) dans les marchés publics** (exemplarité).
- Maintenir et **développer l'outil local de transformation** du bois afin de limiter l'exportation de notre ressource locale ainsi que des sous-produits générés, et de stimuler également l'innovation, gage d'adaptation et de compétitivité.

- **Supprimer toute forme de soutien dans le secteur des combustibles fossiles émetteurs de CO₂.** Les subsides accordés à ce secteur devenu stratégique par la force des choses, alimentent une boucle de renforcement de la dépendance, mettant en place un mécanisme de « verrouillage systémique » défavorable au développement d'énergies alternatives plus durables et pourtant matures technologiquement. Cette dépendance aux combustibles fossiles a pour corolaire la dépendance aux pays producteurs, ces subsides n'alimentent donc que pour une faible part notre économie au profit de pays au régime politique parfois très éloigné des valeurs démocratiques portées par la Wallonie. L'ensemble du secteur pétrolier est d'ailleurs en crise structurelle avec un endettement toujours plus grand et une conjoncture actuelle tirant les prix vers le bas : l'avenir de ce secteur étant de plus en plus incertain, continuer à y investir l'argent public traduirait un grand manque de clairvoyance. En ces temps où la transition vers un système énergétique plus durable est devenue urgente, **ces subsides n'ont plus de sens et doivent cesser, au profit d'un soutien à la transition renouvelable.**
- Définir un **mécanisme de soutien stable** et permettant une **vision long-terme** aux investisseurs pour la **production d'électricité renouvelable** à partir de cogénérations bois (25 % de la production électrique renouvelable en Wallonie !), de même que proposer un mécanisme de maintien des unités existantes, certaines arrivant bientôt à la fin de leur période de soutien. En toute logique avec les objectifs de diminution des émissions de CO₂, le facteur essentiel de modulation de ce soutien doit rester la performance environnementale. Favoriser également l'installation des petites cogénérations à base de biomasse qui peuvent se prêter à différents cahiers des charges.
- Renforcer les mécanismes de **soutien spécifique à la chaleur verte et en particulier pour le bois-énergie**, qui représente 75 % de la chaleur renouvelable produite en Wallonie. Prolonger et augmenter les primes de soutiens financiers aux particuliers et aux industriels qui souhaitent se chauffer au bois. Intégrer dans ce cadre un mécanisme d'incitation au renouvellement du parc d'anciens appareils de chauffage individuels au bois, afin d'améliorer à la fois la performance énergétique du parc (augmentation des rendements) et la qualité de l'air. Par exemple, en renouvelant 30% des anciennes installations présentes par les technologies plus récentes d'ici 2030. En effet, les technologies actuelles affichent des performances conformes aux réglementations les plus strictes. Pour cela, favoriser les nouvelles technologies grâce à un **étiquetage énergétique** plus juste, approprié à la biomasse solide.
- Établir, en accord avec les entités fédérées, un mécanisme de « tax-shift » afin de **prendre en compte les externalités négatives des combustibles fossiles.** L'instauration d'un « coût-vérité » de l'énergie sur le principe du pollueur-payeur est un levier important pour favoriser les alternatives renouvelables et orienter un phasing-out du soutien direct. La conjoncture actuelle dans le secteur pétrolier (guerre des prix, augmentation de la production de l'OPEP+, baisse massive de la demande) tend à diminuer fortement le prix des combustibles fossiles : **le moment est opportun pour maintenir, via un coût-vérité, ces prix à un niveau permettant aux alternatives renouvelables de rester concurrentielles tout en dégageant du budget pour rendre ces alternatives accessibles à l'ensemble des citoyens.**
- Développer de manière accrue **les réseaux de chaleur au bois** au vu de leurs atouts, notamment en prolongeant et en augmentant les soutiens financiers, en levant davantage les freins administratifs pour favoriser l'élaboration des projets et renforcer le suivi lors de la mise en place de tels projets.
- **Professionnaliser** la filière en instaurant une **formation** à destination des installateurs : former aux bonnes pratiques professionnelles dans la conception des projets bois-énergie, former les installateurs en chauffage domestique au bois avec un accès à la profession, insister sur l'importance de production et d'utilisation de combustibles de qualité.
- **Développer une politique de performance environnementale du bâtiment** dans la stratégie de rénovation, en sus de la performance énergétique. La PEB actuelle doit intégrer une notion de performance environnementale afin de **pousser à la fois la performance énergétique et la production renouvelable.** Tenir compte de l'impact environnemental réel des technologies renouvelables dans ce mécanisme via des analyses du cycle de vie (l'exemple des pompes à chaleur est à retenir : elles fonctionnent avec de l'électricité pas toujours renouvelable et leur performance est parfois loin de celle annoncée !).
- Poursuivre sans relâche l'information et la sensibilisation des consommateurs aux **bonnes pratiques** du chauffage au bois.

Le bois-énergie : des technologies performantes adaptées à tous les besoins

Les combustibles bois-énergie se présentent sous diverses formes (pellets, plaquettes, bûches compressées, bûches traditionnelles) toutes adaptées à des exigences spécifiques et livrables à domicile par des professionnels. Une certification telle que ENplus® pour les pellets assure au consommateur qu'il achète un combustible répondant à de stricts critères de qualité, garantissant un fonctionnement optimal de son installation de production d'énergie.

Les technologies de production d'énergie à partir de bois sont multiples et vont du poêle à bûches individuel à l'installation de cogénération industrielle fournissant électricité et chaleur à tout un quartier en passant par le poêle à pellets connecté. La recherche et l'innovation continue dans ce secteur, particulièrement ces dernières années, permettent de mettre sur le marché des technologies performantes au niveau du confort d'utilisation, de l'efficacité, de la fiabilité et bien sûr des émissions de **particules fines**. Ce dernier point a fait l'objet d'une attention particulière des concepteurs, et les **technologies actuelles répondent aux exigences les plus strictes en matière d'émissions, ce qui répond ainsi aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air.**

Notre filière participe déjà à l'effort de fond lié à la transition renouvelable. Nous avons également participé à l'effort particulier durant la crise sanitaire du covid-19, en continuant à fournir à nos concitoyens un accès à une énergie locale renouvelable et performante malgré les difficultés. Notre secteur a d'ailleurs été reconnu comme essentiel à la protection des besoins vitaux de la Nation dans l'AM du 23/03/2020, confirmé par l'AM modificatif du 03/04/2020.

Nous incitons nos dirigeants à entendre notre appel pour que notre filière puisse continuer à fournir des installations et services de qualité !



Febhel - 47 Chaussée de Namur - 5030 Gembloux - Belgique



La **Fédération interprofessionnelle Belge du Bois Energie – FEBHEL** est une entité de réflexion, d'action et de défense de l'ensemble de la filière bois-énergie en Belgique. Elle a pour objectif de structurer et stimuler le développement économique de la filière bois-énergie à l'échelle locale.

Ses membres sont des entreprises actives dans ce secteur des énergies renouvelables, à tous les niveaux (producteurs de pellets, de plaquettes, de bûches, fabricants, vendeurs, installateurs de technologies de chauffage et/ou de production d'électricité à partir de bois, bureaux d'ingénieurs en techniques spéciales, ... et ce tant dans le secteur domestique qu'industriel.

Les membres de la **FEBHEL** s'engagent dans le déploiement d'une filière bois-énergie qui :

- Valorise de manière optimale une ressource locale renouvelable, gérée durablement et donc CO₂ neutre ;
- S'intègre parfaitement et de manière complémentaire avec la filière bois « matériaux » en valorisant ses sous-produits ;
- Conçoit et distribue des technologies de combustion propres, modernes et performantes, adaptées aux exigences des utilisateurs domestiques et industriels ;
- Produit des combustibles de qualité, performants et économes ;
- Crée du savoir-faire et des emplois locaux et durables.





**Le bois,
l'énergie par nature**

@ Febhel 05/2023 - @Photos : Febhel | AdobeStock – Graphic design : visible.be (21128)



Febhel - 47 Chaussée de Namur - 5030 Gembloux - Belgique